

*2007 + 1 copie conseil  
28.11.58*

-----  
VILLE DE ROYAN  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 30 Octobre 1958  
-----

L'an mil neuf cent cinquante huit à 16 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de sosséances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelneau, Gausseil Barrot, Couzinot, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Narteau, Rochedereux, Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.  
Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

OBJET :  
participation communale  
au fonds de chômage

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées ( 2 voix contre M. Papeau et M. Guichaoua).

58136

Le Conseil Municipal

décide de mandater au chapitre XXXI - Dépenses Imprévues - la somme de 37.097 frs représentant la part de 5 % payable par la ville pour la participation communale aux dépenses du fonds de chômage.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre <sup>MM.</sup> les membres présents

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 21 nov.1958  
Le Sous-Préfet  
signé:illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME  
pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,  
signé:SEUGNET

POUR COPIE CONFORME  
MAIRIE DE ROYAN, le 24 Novembre 1958  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



L. SEUGNET